

AU FIL DU TEMPS

HISTOIRE ET MÉMOIRE

BOURNEZEAU

S'VINCENT
PUYMAUFRAIS

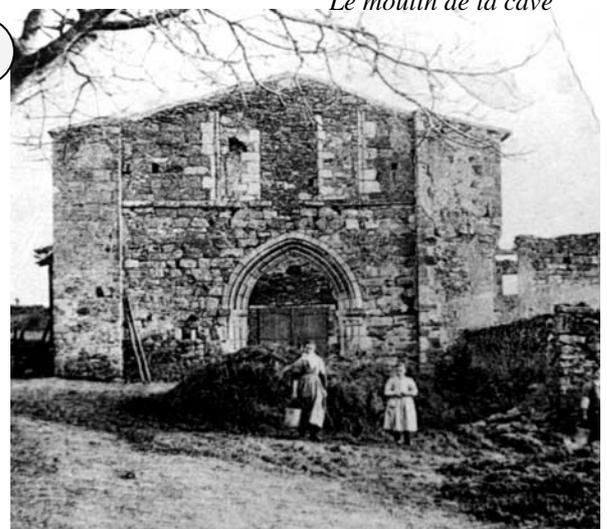


Le moulin de la cave

N° 8 – juillet 2009

Sommaire :

- Page 2 - Le testament d'un feuillardeur*
- Page 5 - Ruisseaux et Rivières*
- Page 9 - L'eau, un bien précieux*
- Page 10 - Carte des ruisseaux et rivières*
- Page 12 - L'eau dans l'histoire - la biodiversité*
- Page 13 - Les Pompiers 1909-2009*
- Page 19 - La fabrication du beurre à la ferme*
- Page 20 - Les bulletins paroissiaux*



Abbaye de Trizay vers 1900

La vie à Creil-Bournezeau au début du 18^{ème} siècle :

Le testament d'un feuillardeur

Article écrit par Jean-Luc Bonnin, né en 1961 à la ferme de l'Audjonnière de Bournezeau, descendant du côté maternel des feuillardeurs de Villeneuve, informaticien travaillant pour le Crédit Agricole leasing, résidant à Sainte-Geneviève-des-Bois en banlieue parisienne. Il est le neveu de Raphaël Remaud, de l'Ezière.

Qui d'autres que nos aïeux pourraient mieux nous décrire la vie à Creil-Bournezeau au début du 18^{ème} siècle ? Rappelons qu'entre 1681 et 1789, le nom du seigneur de notre contrée, Creil, a été accolé à celui de Bournezeau.

Cet article se propose de nous faire rentrer dans ce passé pour mieux le comprendre. Donnons la parole à Jacques Remaud le faiseur de cercles de Villeneuve qui a laissé un testament enregistré à la baronnie de la Chaize-le-Vicomte dans l'étude de Maître Duval, notaire royal, en 1719 :

Au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit ainsi soit-il. Je, Jacques Remaud, marchand feuillardeur, demeurant au village de Villeneuve paroisse de Creil-Bournezeau, sain par la grâce de Dieu de corps et d'esprit, connaissant par l'expérience arrivée chez moi depuis un mois qu'il n'y a aucun fou [?] à faire sur la vie m'ayant enlevé Renée Bonnet ma femme à la fleur de son âge quoique je pensasse qu'elle dussé vivre encore longtemps j'ai voulu faire mon testament étant en santé afin de n'avoir pas à penser dans l'extrémité d'une maladie dans laquelle je serai obligé de penser à des choses plus sérieuses. Pour cet office je me suis transporté au bourg de la Chaize-le-Vicomte paroisse de Saint Jean dans l'étude de maître Gabriel Duval Notaire Royal ou étant j'ai envoyé prier maître Charles Merland notaire de la baronnie de la Chaize de s'y transporter pour être présent à mon dit testament, et lequel y étant venu j'ai de ma franche et libre volonté sans suggestion de personne dicté et nommé au dit Duval de mot à mot le présent mon testament et ordonnance de dernière volonté que ceux et ordonne être exécuté après mon décès.

Premièrement je recommande mon âme à Dieu père fils et Saint Esprit et le prie par le mérite de la vie et de la mort de Jésus Christ notre seigneur par tous les Saints et Saintes de la divine Vierge Marie et du grand Saint Jacques de vouloir me rendre participant de la gloire dont jouissent les bienheureux dans le Ciel.

Pour mon corps je souhaite, si je meurs dans la paroisse de Bournezeau, qu'il soit enterré dans le cimetière dudit lieu avec mes ancêtres, qu'il soit fait quatre services et qu'il soit dit outre cela vingt messes basses pour fléchir la miséricorde de Dieu en faveur de mon âme.

J'ai été marié deux fois. La première fois avec Jacquette Arnaud dont il y a six enfants dont deux sont mariés hors de ma maison. Les autres, quatre donc demeurant avec moi et dans ma communauté par le moyen de quoi ils sont dotés et pourvus. J'ai cinq enfants de mon second mariage par le contrat de mariage de Jeanne Remaud l'une de ses sœurs consanguines et par cette raison le dit Jacques est aussi pourvu. Et pour les autres quatre enfants dudit dernier lit nommés Joseph, Jean, Pierre et Gabrielle Remaud ils n'ont rien à prétendre dans la dite communauté mais seulement leur portion afférentes comme les autres frères et sœur dans la portion pour laquelle la dite Bonnet et moi étions fondés dans la dite communauté et société. Ce qui ferait fort peu de chose par rapport à ceux dont il a été parlé. C'est donc par principe d'équité et par justice et non par prédilection ou entêtement que je me suis déterminé à donner comme en effet je déclare avoir donné et donne par les présentes aux dits Joseph, Jean, Pierre et Gabrielle Remaud mes enfants chacun pour égale portion tous mes meubles et acquêts la propriété telles que les dites choses se trouveront et ce au jour de mon décès sans que la dite donation qui leur demeurera en propriété puisse les empêcher de prendre leur part dans mes propres avec les autres frères et sœurs. Lesquels acquêts dans l'état présent sont de valeurs d'environ dix livres, et les dits meubles de valeur de quatre-vingt-dix neuf livres qui en tout. Ce que je veux et ordonne d'être exécuté après mon décès. De quoi j'ai prié et requis les dits Duval et Merland notaires de vouloir me juger et me condamner m'étant fourni à cette fin à leurs juridictions avec tous mes biens que j'ai obligés et hypothéqués pour l'accomplissement de ce qui est écrit ci-dessus (...)

Essayons maintenant de retirer des informations du testament de Jacques sur la vie à Creil-Bournezeau en 1719.



Le couteau de feuillardier (plane) était fabriqué par le taillandier. L'artisan est protégé par une sorte de tablier en bois.

En premier lieu il se présente comme un Marchand feuillardier demeurant à Villeneuve.

Mais qu'est-ce qu'un feuillardier ou encore feuillardier ?

Ce métier a quasiment disparu aujourd'hui. Néanmoins, il a laissé un héritage très commun dans l'industrie. Les feuillards sont de fines bandes de métal ou de plastique qui servent à sertir les emballages. Ce sont aussi les cercles de bois posés autour des barriques. Certains actes des nos registres paroissiaux désignent les Remaud de ce début du 18^{ème} comme exerçant la profession de "faiseurs de cercles".

Les cercles ne faisaient pas que maintenir les douves des tonneaux entre elles. Ils les protégeaient pendant leur transport. Ils permettaient de les faire rouler. Le bois de châtaignier, plus tendre que celui de chêne du fût qu'il entourait, prévenait son propriétaire de l'attaque des insectes. Le cercle était dans notre Bas Poitou de l'époque une industrie florissante. La base de l'activité était le châtaigner. Les hommes quittaient la borderie (petite ferme) pour parcourir les forêts avec l'arrivée de l'équinoxe d'automne. En effet, seules les tiges de 5 à 6 ans bien droites convenaient pour avoir un cercle de bonne qualité. La coupe s'effectuait d'octobre à la fin d'avril. Les cercles devaient tous être cintrés pour les feux de la Saint Jean. Au-delà, le bois coupé devenait trop sec pour pouvoir être utilisé.

La vie des feuillardiers n'était certainement pas facile. La coupe des taillis se pratiquait l'hiver dans les bois. La loge, le froid, la solitude, le danger de la vie en forêt, tous ces éléments permettaient de construire l'unité de la communauté. Mais pour ces hommes, ce second revenu, après celui de la borderie, permettait en ce début du 18^{ème} à Creil-Bournezeau de s'élever socialement, comme le montre le titre de Marchand feuillardier repris par le notaire.

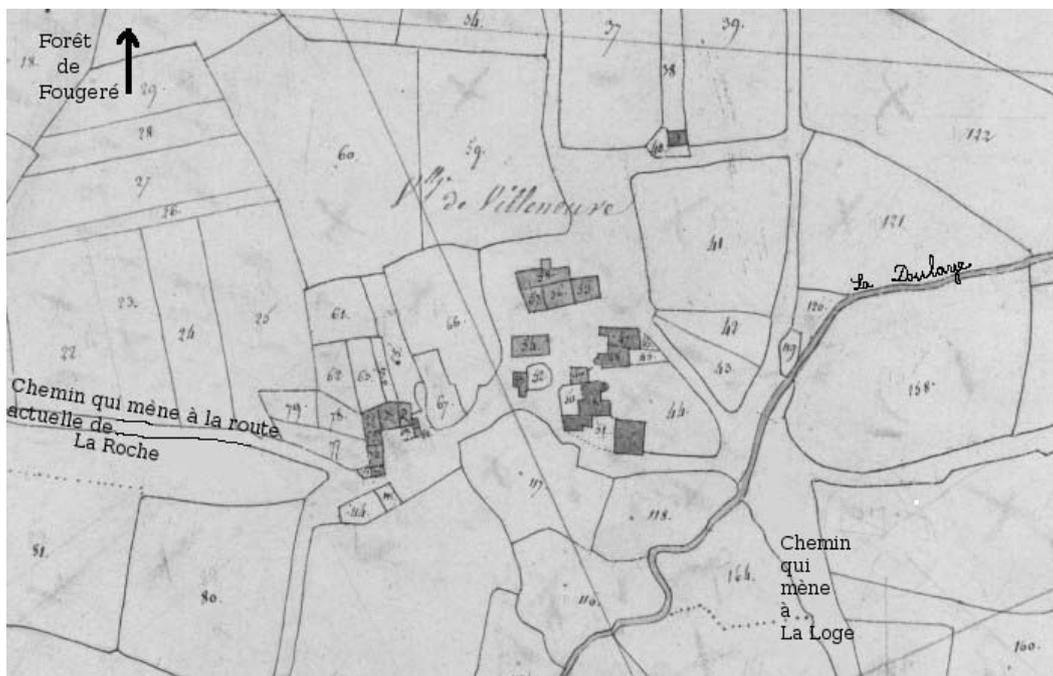
Avant de nous parler de sa famille, Jacques aborde le sujet de sa foi avec conviction. Cela pourrait surprendre aujourd'hui. Mais nous ne devons pas oublier que nous sommes chez un notaire. Celui-ci est aussi garant de la forme du document. Les testaments de l'époque commencent souvent par de telles formules. D'autre part, on ne peut s'empêcher de penser que le fait d'être catholique a son importance en 1719 dans une ville qui a connu quelques années plus tôt une dragonnade contre les protestants.



L'ouvrier bloque le feuillard sur le banc à l'aide du crochet et de la cale avant de commencer le ripage

Jacques nous fait ensuite une révélation importante pour les Remaud de Bournezeau : la famille repose depuis plusieurs générations dans le cimetière de la paroisse. Nous noterons qu'il évoque alors la paroisse de Bournezeau. Le nouveau nom de Creil-Bournezeau n'a visiblement pas gagné le cœur de tous.

Le véritable objet du testament apparaît ensuite. Et le sujet a de quoi surprendre. Derrière l'acte formel, Jacques nous livre une véritable lettre d'amour posthume à sa seconde épouse. Les règles des communautés sont anciennes. La place de la femme ainsi que la position de chacun



Le village de Villeneuve sur le Cadastre Napoléonien (1825)

des membres de la communauté sont claires. Le droit des enfants du premier mariage par rapport à ceux du second est sans équivoque. Jacques, en tant que chef de la communauté, est le seul à pouvoir les infléchir. C'est par amour pour sa famille qu'il va les transgresser. Le rôle des femmes en ce début du 18^{ème} est ingrat. Combien d'entre-elles mourraient jeunes après un de leurs nombreux accouchements ?

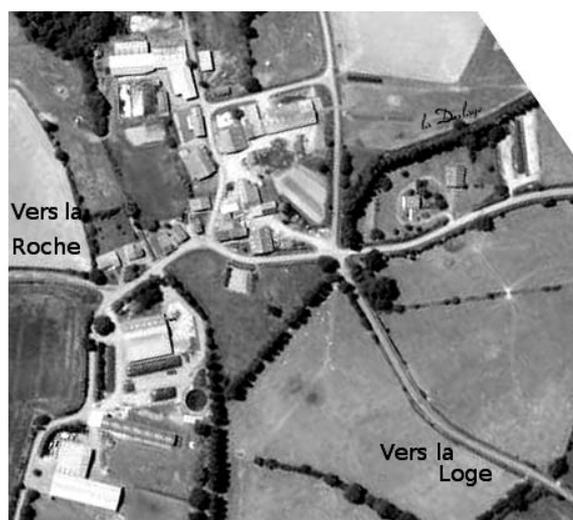


La dimension des cercles est précise grâce à "la forme"

Les remariages sont nombreux. Reconnaître tous ses enfants comme égaux est un signe fort de la part de notre faiseur de cercles à une époque où le droit d'aînesse est un des piliers du régime féodal. Et que dire de sa décision vis-à-vis de la communauté de métier, la corporation des Feuillardeurs de Bournezeau ?

Est-ce pour ce caractère avant-gardiste que l'enregistrement du testament a été effectué dans une étude de la Chaize-le-Vicomte et non à Bournezeau ? Autant de questions qui restent ou-

vertes, mais qui démontrent que les idées dans notre commune en ce début du 18^{ème} siècle sont déjà en marche.



Le village Villeneuve en 2009

Pour mesurer le poids de la décision de Jacques face à la corporation, il faut se souvenir d'un fait : les communautés de métiers ont été interdites par le décret d'Allarde en 1791. Les métiers sont devenus libres et francs (*origine du nom de notre société "libérale"*).

Le monde de Jacques, la communauté des feuillardeurs de Bournezeau, vivait donc son dernier siècle. Mais cela c'est déjà une autre histoire !

A mon grand-père Camille, ma mère Ginette, mes oncles et mes tantes.

Jean-Luc Bonnin

RUISSEAUX, RIVIERES, FLEUVE, ETANGS et LAC

La richesse et l'agrément de notre commune

On a souvent dit : «*Bournezeau, Bourg sans eau*», en cherchant l'origine du nom.



Photo Seguin

Lac de la Vouraie, appelé aussi lac de la Sillonnière

En réalité les racines de "*Bornizello*" ou "*Bornoseus*", premières appellations à consonance latine apparues dans des textes anciens datant de 1092, viennent du mot latin "*born*" se traduisant par "*source*" et de "*icellum*" qui ajoute un diminutif.

Donc "*Bornicellum*" origine du nom "*Bournezeau*" signifie "*Petite Source*". Il est sûr qu'autrefois le bourg lui-même était assez pauvre en eau... on ne s'en rend plus compte aujourd'hui avec l'eau du robinet... mais ces problèmes d'eau se retrouvent fréquemment dans les délibérations du Conseil Municipal à partir de 1850 jusque vers 1900.

Par contre si l'on regarde la carte ci-jointe on voit au premier coup d'œil que le territoire communal est riche en cours d'eau et qu'ils en délimitent la majorité de son pourtour. Seuls à peu près 8 km sont en "*limites sèches*" : au nord, une portion entre la Lande Plate (à partir des étangs sources de la Gasse) et l'Oiselière ; au sud, de la ferme de l'Espérance jusqu'au Lay, à Petit-Trizay.

Bournezeau est entouré d'à peu près 38 km de cours d'eau...

Une terre entourée d'eau... une île ...

On peut toujours rêver !

I - Les cours d'eau limitrophes

Survolons la commune en arrivant par le Nord-Ouest, nous allons d'abord découvrir :

1 - La Gasse : Ruisseau de 3 km séparant Bournezeau de Fougeré. Elle prend sa source dans des anciens *marasmes* transformés en étangs artificiels situés entre la Ricotière (de Fougeré), la Barre et la Cavac. Elle se jette dans la Vouraie face à la Rirtaudière, 1,5 km avant la queue du lac de barrage.

En 1881, les délibérations du Conseil Municipal signalent que "*la planche de la Casse aux bretons*" permettant la liaison Villiers-Fougeré en traversant la Gasse, "*est complètement détériorée et le passage est intercepté.* (Le rédacteur a dû vouloir dire interrompu). *Il serait bon que la commune de Fougeré fasse un geste...*" (La coopération ne semble pas évidente !)

2 - La Vouraie : en limite séparative sur 8,400 km avec Saint-Hilaire-le-Vouhis, lac de la Vouraie compris. D'une longueur totale de 16,250 km avec son plus grand affluent, elle est formée par le ruisseau de la Fontaine-Saint-Père venant de la forêt de la Chaize et le ruisseau de la Grève, plus long, passant aux pieds du château du même nom, après être né près du village de Raines (Les Essarts). Se

rejoignant au sud de la Gerbaudière, ces deux ruisseaux se transforment en la rivière Vouraie qui termine sa course dans le Petit Lay entre la Petite Forêt et la Roche de l'Angle, après avoir rempli le nouveau lac formé par le barrage de la Sillonnière qui a effacé son ancien cours plein de charme.

3 - Le Petit Lay : Cette rivière, sur 9 km en limite entre Bournezeau et Chantonay, nous conduit vers St Vincent Puymaufrais en passant sous le viaduc de chemin de fer de l'Angle. Elle se laisse traverser à gué au Pont-du-Servant, alimente la chaussée de l'ancien moulin de Chenillac, autrefois lieu de baignade et, par les bas du Plessis, rejoint son frère jumeau, le Grand Lay, à l'Assemblée-des-Deux-Lays pour former notre "fleuve" local.

En 1866, la municipalité d'alors, se préoccupant déjà de l'environnement et de la santé publique, prenait le 20 juin une mesure antipollution en ces termes : "*Il est utile, dans l'intérêt de la santé publique, d'interdire de faire rouir* le lin dans les eaux du Petit Lay, dans son passage sur la commune, du 20 juin au 1^{er} novembre..., les eaux de la rivière ne sont pas abondantes pendant l'été.*"

* Rouir, (rouissage du lin ou du chanvre) c'est faire disparaître la matière organique non fibreuse de la plante, en la faisant macérer dans l'eau pour n'en récupérer que la fibre à usage textile. C'est donc une sorte de pourrissement des matières tendres de la plante qui, fait en grande quantité, a un effet polluant important et demande donc, pour atténuer cette pollution, un débit d'eau suffisant.

4 - Le Lay, fleuve côtier : Sur 11 km, il nous rend voisins de la Réorthe et Ste-Hermine. Il passe sous les belles arches du pont de St Vincent et suit les bas du château de la Roche-Louherie, face à l'ancien moulin du Berg. A la minoterie délabrée de Poêle-Feu, il contourne la ferme de St Pierre, prend la direction Sud-ouest vers la Ricotière et le vieux pont de la Rochette. Au passage devant la grotte, il s'écoule sous la protection de la Vierge de Lourdes. Après le site du Grand Bateau, il fait sa boucle autour de Puymaufrais et remonte vers le Nord sur l'Abbaye de Trizay où il reçoit le plus long cours d'eau entièrement communal, le ruisseau du Pont Emery. Il traverse ensuite la départementale 948 et quitte la commune au Petit-Trizay, là où l'ancienne route Napoléon le traversait sur un pont de bois aujourd'hui disparu. Il s'échappe en direction de Mareuil et l'océan en passant sous l'autoroute A83.



Le pont de la Rochette Photo Seguin

Première limite sèche : sur 4 km, de Petit Trizay à l'Espérance en suivant grosso-modo le trajet de l'autoroute A83.

5 - Le Maupas : Ruisseau en limite sur 1,875 km, d'un cours total de 3,750 km, il tire son nom du lieu "*Maupertuis*" (mauvais passage) et reprend la continuité des "limites liquides", avec l'adjonction

d'un petit ruisseau qui arrive de l'Espérance naissant entre la D948 et l'A83. Le Maupas prend sa source au nord de l'Ezière et alimente plusieurs étangs avant de se jeter dans la Doulaye en creusant par son remous "*la Fosse des trois paroisses*", point de rencontre de Bournezeau et des deux paroisses, autrefois séparées, des Pineaux et St Ouen.

Ce ruisseau est parfois très pollué par les effluents du village de la Borelière, la municipalité étudie des solutions.

6 - La Doulaye : notre plus important cours d'eau *intérieur* a l'honneur de border notre territoire sur 1,100 km, de la Fosse des trois paroisses jusqu'à l'étang de Jeannick Deborde, sous le Thibeuf, où il reçoit le ruisseau de Pierre Folle. Des Grandes Landes, au Nord-ouest de Villeneuve où la carte IGN montre sa source, jusqu'au Marillet dans lequel elle se jette un peu avant Mareuil, à la sortie de la carrière des Roches-Bleues, son cours total fait 18,625 km.

Le 2 novembre 1865 "*Le sieur Vrignonneau a détruit sans autorisation un lavoir public existant dans le lit de la Doulaye et s'est emparé du terrain avoisinant ce lavoir pour agrandir sa propriété, a enlevé et porté sur son pré de la terre végétale provenant de ce lavoir et des environs. Il faut imposer d'urgence un bornage*". Mais la conciliation paraissant assez difficile avec ce personnage, "*il faudra certainement poursuivre en justice, le conseil municipal autorisant...*"

Les délibérations ne nous informent pas s'il y a eu suite !

7 - Le ruisseau de Pierre-Folle : Ses 4,400 km en limite communale nous séparent de Thorigny. Des bas du Thibeuf, on remonte vers sa source en suivant le sentier des châteaux jusqu'à sa rencontre avec le ruisseau des Sauzes. Après la Bégrie, la route de Thorigny traversée, on rejoint l'Oiselière en parcourant des terres qui lui auraient donné son nom. Il faut lui ajouter 500 m pour aller à sa source, face au Chêne-Bertin, sans traverser la route qui fait la limite de partage des eaux.

La deuxième limite sèche complète le périple, joignant l'Oiselière aux sources de la Gasse, en longeant la quatre voies et l'arrière de la forêt de Buchignon sur 4 km.

II - Les ruisseaux de l'intérieur

Au regard de la carte l'ensemble du territoire est bien arrosé. Sur les versants des cours principaux,

(Vouraie, Petit-Lay, Lay, Doulaye, Pont-Emery) de nombreux petits cours d'eau proviennent soit d'un

écoulement d'étang, soit de collecte d'eaux pluviales de prairies ou champs. Souvent sans nom ou repérés par la ferme la plus proche, ils tarissent en période sèche.

Détaillons les principaux :

6 - La Doulaye : déjà nommée en tant que *limitrophe*. Contrairement à ce qu'indiquent habituellement les cartes, elle ne prend pas sa source dans le bois marécageux des Grandes Landes, au N.O. de Villeneuve. Son cours suit en effet la lisière de ce bois, le contourne, traverse la voie de chemin de fer et remonte en suivant un épais buisson parcellaire jusqu'à une *bourbe*, au nord d'un petit bois, où débute son écoulement. Ce petit bois est situé entre la Seillerie et les étangs de la Gasse. Il faut donc ajouter environ 1 000 m à la longueur du parcours indiqué précédemment, soit une longueur totale d'à peu près 20 km, dont 9 km sur la commune. A la sortie du bois des Grandes Landes elle reçoit les eaux du point culminant de Bournezeau (103 m) par le ruisseau des Fosses-aux-Loups. Elle traverse le carrefour de Villeneuve. Puis, après être passée près de Bezeau, contrariée par un petit escarpement, elle bifurque curieusement à 90° à hauteur de l'étang de Thierry Robin et aborde le bourg à la rue de la Doulaye. Elle le traverse, en partie invisible sous les maisons de la rue du Centre où l'étroitesse du passage a provoqué maintes inondations. Elle alimentait, il y a très longtemps, un moulin à eau à la sortie du bourg et un autre plus récent, au Thibeuf, dont la chaussée fut utilisée par Mr. Louis Esgonnière pour installer en 1932 une petite turbine fournissant, au logis et à la ferme, le premier éclairage électrique ayant existé en campagne à Bournezeau.

8 - Le ruisseau des Sauzes : 1,875 km. Ce nom est synonyme de *saules*. Il prend sa source près de la route de l'Oiselière, à l'arrière de la déchetterie verte, où il y a un risque de pollution par des lixiviatés (*jus de fermentation*) entraînés par la pluie. Des mesures seraient à prendre afin d'éviter ce risque. Il se jette dans Pierre-Folle peu avant la passerelle du sentier des châteaux.

9 - Le Bornevelt : ce ruisseau fait à peu près 3 km. Il prend sa source à mi chemin de la route qui va des Loges à la Croisée de la Boule. Après le passage à niveau, il longe la voie de chemin de fer sur 200m vers Chantonay et la traverse pour descendre vers le bourg jusqu'au nouveau monument du souvenir où il rejoint la Doulaye après être passé par l'arrière de l'église. Il alimentait autrefois un lavoir au-delà du bois de la Bière et arrose les jardins près du chemin de la Motte qu'il traverse. Il fournissait aussi

l'eau pour le fonctionnement de l'alambic. Son nom découvert dans une délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 1859 peut laisser à penser qu'il y ait un lien avec le patois *Bornevais*... ?

Le 10 novembre 1859, cette délibération nous informe que *suite à la grande crue des eaux venant de se produire, on appelle à l'intention du conseil municipal qu'il y a interruption du passage à pied des personnes sur le ruisseau dit "Bornevelt"*. En effet, au bas de la descente, après le logis des Humeaux, entre Bournezeau et la rivière la Vouraie (*Vorêt* dans le texte), la route traverse à cette époque le ruisseau par un gué qui n'est plus praticable en raison des intempéries.

Il en coûtera «40 F afin de placer une planche sur le dit ruisseau, pour passer les personnes à pied seulement, et cela dans les plus bref délais.»



Ancien lavoir Genet

Photo Bernereau

10 - Le Ménardeau : 600 mètres seulement. Petit, mais important à plusieurs titres. Il possède deux sources : l'une, un ancien *abrou*, actuellement au fond du jardin d'une maison au n°13 de la rue de la Poterne, l'autre dans l'étang formé lors des travaux de la déviation et entouré d'une zone verte un peu sauvage, entre la rue des Vignes et les ateliers Municipaux. Il agrmente le cadre de vie des habitants des lotissements des Vergnes par son aspect nature et campagne en pleine ville.

Une étude a été faite sur l'évolution de son bassin versant et de son environnement depuis 30 ans. Nombre d'habitants multipliés par cinq, surfaces imperméables multipliées par huit (toits, rues, dallages etc ...remplaçant champs, prairies et jardins) modifient et perturbent son fonctionnement. Il est fragile. Habitants de ce quartier, prenez-en conscience et préservez-le en évitant l'utilisation de dés herbants ou autres pesticides et le rejet d'eaux polluées (lavages divers) dans le réseau pluvial. Une valorisation de ce site *nature* est en cours.

Il arrosait autrefois des *mottines* (*potagers d'été en sol frais*) près de la pièce d'eau de la rue des vignes et les jardins des Colonies (*jardins ouvriers créés par le maire Rouzeau le 23 mars 1920.*) des deux côtés de la rue des Pâquerettes.

Il alimentait quatre lavoirs : un petit lavoir municipal couvert (actuellement disparu) au bas du jardin de Mr. Cornu, juste avant les terrains de l'école St André, qui elle-même avait le sien. Ensuite le magnifique lavoir de l'ancienne propriété Genet (actuellement chez Jean Bernereau), dont le seul vestige est le bassin, ceinturé de 6 dalles en granit pour battre le linge. Il était construit de forme hexagonale, les murs ouverts de trois grandes baies à petits carreaux. A l'intérieur, 6 piles en bois supportaient une charpente à deux niveaux, couverte d'ardoises, abritant un étage séchoir. Il était réputé unique en Vendée. En dernier, le lavoir communal du bas bourg et l'abreuvoir (*voir "Au Fil du Temps" No 4, page 15*). Canalisé sous l'ancienne route, (avenue du moulin) le Ménardeau se jette dans la Doulaye, à l'arrière des maisons faisant face au nouveau square Arthur Guéniot.

En août 1896, *"vu à la pénurie d'eau"* dans le bourg, *"Esgonnière demande de mettre à l'étude un projet de canalisation pour alimenter le lavoir municipal. Les sources du ruisseau, (le Ménardeau) sont à 5 - 600 m à l'ouest dans la propriété de Mrs. Rouillon et Tillier..., projet intéressant, mais onéreux et il se pourrait que les sources soient insuffisantes car elles sont alors à sec..."*

En réalité ces sources ne tarissent jamais, il aurait suffi de les capter à faible profondeur

III - Un peu d'Histoire-Géo

Le Lay : notre fleuve côtier traverse la Vendée sur 125 km, des Collines jusqu'à la Baie de l'Aiguillon. Il est formé par la réunion, à l'Assemblée-des-Deux-Lays, du Petit-Lay (52 km) et du Grand-Lay (52 km). Ce confluent est proche de l'ancien bourg Saint-Vincent-Fort-du-Lay, dont le nom, malgré une résonance militaire, est simplement la déformation de "fourche du Lay".

Le Grand Lay prend sa source entre Saint-Pierre-du-Chemin et Menomblet, passe à la Meilleraie, contourne Saint-Prouant, reçoit la Maine au lac de Rochereau, le Loing au nord de Saint-Philbert-du-Pont-Charrault et alimente depuis 1950 la retenue de l'Angle-Guignard, premier ouvrage Vendéen pour le service d'eau.

Sources : Cartes IGN, cadastres et observations sur les lieux.

Les commentaires historiques sont extraits des travaux de l'Abbé Henri Seguin.

René Giraudeau est remercié pour sa participation.

La demande sera renouvelée en juin 1900, avec proposition *"de faire intervenir un hydrologue."* Mais il faudra voir plus tard, *"... car l'installation du télégraphe impose de grosses dépenses."*

La communication semble primer sur l'hygiène !



Photo Seguin

*Gué sur le ruisseau du Pont Emery.
On remarque "la planche" pour le passage à pied.*

11 - Le ruisseau du Pont-Emery : 7,325 km de long, appelé aussi "le Grenouillet". Seul cours d'eau important ayant son réseau complet sur la commune, il fait le lien entre Bournezeau et St. Vincent Puymaufrais. Il prend sa source au nord du bois de la Terrandière, alimente de nombreux étangs vers la Girardière et la Vendrennière, puis traverse un gué sur le chemin de l'Augoire à Trizay (*Photo ci-dessus*). L'abbaye est consacrée à Notre- Dame-du-Gué, probablement en raison de la proximité d'un gué. Lequel ?

Le Petit-Lay, né près de Saint-Michel-Mont-Mercure, passe ensuite à Saint-Mars-la-Réorthe, Mouchamps, Sainte-Cécile, l'Angle-Luçon et arrive sur Bournezeau à La Roche-de-l'Angle.

En 1790, la Constituante donnant aux départements qu'elle vient de créer des noms empruntés à la géographie, il a été proposé d'appeler le nôtre *"les Deux-Lays"*, comme notre voisin *"Les Deux-Sèvres"*. Or il se trouvait que deux députés fort laids représentaient notre département à l'Assemblée Nationale. Par peur de froisser l'amour propre de ces Messieurs avec un mauvais jeu de mots, on préféra choisir le nom de *"Vendée"*, rivière qui traverse le chef-lieu d'alors : *Fontenay-le-Comte*.

André Seguin

L'EAU, UN BIEN PRÉCIEUX ... MAIS RARE ET EN DANGER !

... Suivez les flèches !
(Sans vous noyer ...)

Seulement 10 % de l'eau douce est facilement accessible (rivières, lacs et nappes superficielles).
♦ 0,3% de toute l'eau terrestre ! ♦



EAU DOUCE
3% de l'eau terrestre

Calottes glaciaires
90% de l'eau douce



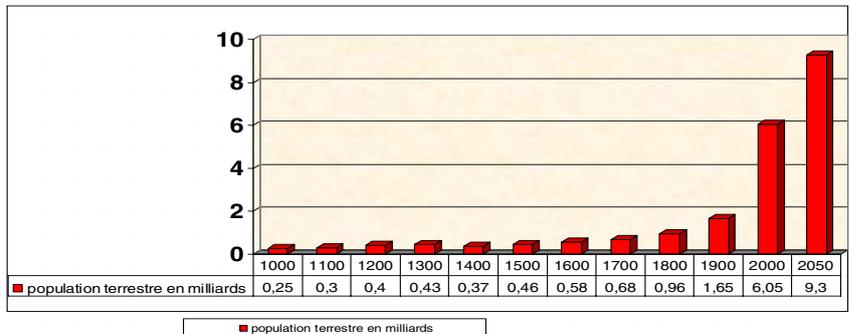
Sur notre planète 97 % de l'eau est salée.

Si la terre avait la taille d'une orange toutes ses eaux tiendraient en une goutte !

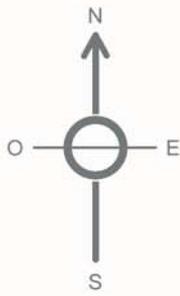
Evolution de la population mondiale depuis l'an 1000

-en milliards d'habitants- Source Ined

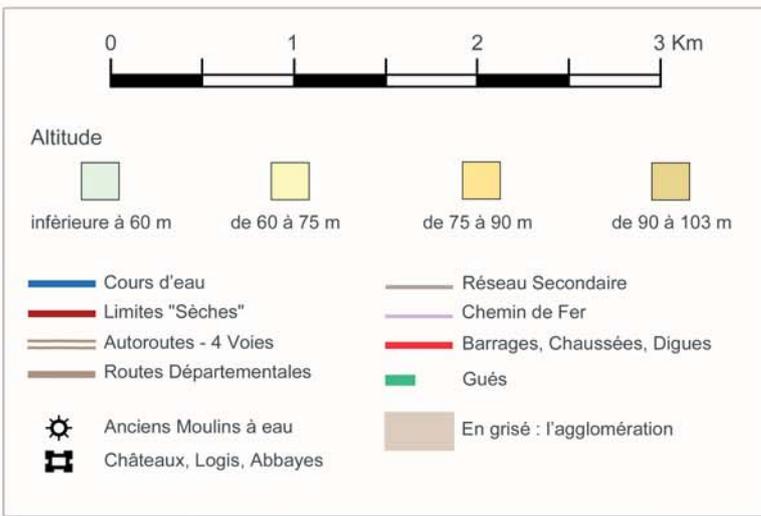
← 900 ans → 150 a.



**ET TOUJOURS LA MÊME QUANTITÉ D'EAU
SUR NOTRE PLANÈTE !**



Lac de La Vouraie - près de La Martinière



Passerelle sur La Doulaye - Sentier des Châteaux

BOURNEZEAU SAINT-VINCENT-PUYMAUFRAIS

Carte Hydrographique



Dans les multiples domaines de la vie de nos sociétés, l'histoire continue d'avancer... Et nous en sommes les acteurs. Il en est ainsi pour notre relation à l'eau.

L'eau, partenaire de l'histoire des hommes.

Chaque époque a considéré l'eau avec son propre univers mental.

Les Gaulois vénéraient les lieux humides, sources et marais.

Pour les Romains, la vie urbaine de la bonne société s'organisait autour des thermes qui nécessitaient la construction audacieuse d'aqueducs et autres ouvrages d'art (Pont du Gard).

Au Moyen Age, il fallait alimenter tanneries, filatures et draperies de l'industrialisation naissante, mais l'eau apportait aussi les "fièvres" dans les villes sans assainissement.

Puis XIX^{ème} et surtout XX^{ème} siècle, par souci compréhensible, d'hygiène, de rentabilité agricole ou d'urbanisme rationnel, redressent le lit des cours d'eau, élèvent des barrages, canalisent des fleuves entre 2 rives parfois bétonnées, ouvrent des rues au-dessus des rivières (Nantes et le Cours des 50 otages au-dessus de l'Erdre, par exemple)

Mais zones humides et cours d'eau perdent leur fonctions de réserve, d'épuration, de régulation et, conséquence, la biodiversité régresse.

Aujourd'hui, l'objectif affiché est de les protéger, voire de les "renaturer".

« Il s'agit maintenant, de restaurer partout où c'est possible une certaine "naturalité" de la rivière et des zones humides, afin que les fonctions de ces écosystèmes puissent petit à petit se rétablir.

Pour cela l'objectif prioritaire est de préserver et recréer une diversité des habitats, nécessaire à l'installation d'une biodiversité aquatique. »

(Agence de l'eau Seine Normandie)

- L'eau, source de la diversité de la vie -

La biodiversité, une idée récente qui change notre regard sur l'eau

Le terme biodiversité apparaît dans le langage courant depuis le "Sommet de la Terre" à Rio de Janeiro en 1992. -L'édition 1993 du *Petit Robert* ne mentionne pas encore le mot-.

La notion est encore mal connue du grand public.

Cette "*diversité de la vie*", au sens étymologique, concerne bien sûr la diversité des espèces, mais aussi la diversité génétique à l'intérieur de chaque espèce et enfin la diversité de relations et d'interactions de toutes les espèces d'un milieu donné (d'un *écosystème*).

En mars 2005, un important rapport des Nations Unies, "*Evaluation des écosystèmes pour le millénaire*", montre que **la disparition rapide de la biodiversité depuis 50 ans met en danger la capacité de la planète à subvenir aux besoins de ses habitants dans les années à venir.**

Un autre rapport¹ de décembre 2007 exprime la même crainte : "*Le bilan du demi-siècle passé est très préoccupant ... alors même que se profile la menace du changement climatique. En clair, l'humanité détruit à une vitesse accélérée non seulement la biodiversité qu'elle connaît, mais aussi celle qu'elle n'a pas encore découverte.*"

Et en ce domaine, s'il est normal de s'inquiéter de la disparition très médiatisée des ours ou des baleines, il est probablement plus inquiétant de constater la dégradation des zones humides ou la régression de la vie microbienne des sols artificialisés ou exploités sans ménagement – "*En trente ans, la Beauce a perdu 30% des composés organiques de son sol*"¹ et "*plus de la moitié des zones humides de France a disparu en 30 ans*"²

Sans respect pour l'eau (et pour les sols dans lesquels elle circule), **c'est la riche et indispensable diversité de la vie qui est en danger...**

1- Rapport de l'Office Parlementaire des choix scientifiques et technologiques.

2- Source : ministère écologie et développement durable.

Bernard Chancelier

LES POMPIERS DE BOURNEZEAU (1909 - 2009)

De tout temps se protéger des incendies était une préoccupation. Il faut attendre le XIX^{ème} siècle pour qu'un service d'incendie composé de militaires ou de civils s'organise progressivement. Dès 1813, la Roche-sur-Yon possédait le sien. Celui de Fontenay-le-Comte date de 1819. Ce sont les deux premiers corps créés en Vendée. Après 1871 les sapeurs-pompiers, reconnus d'utilité publique, deviennent tous civils, à l'exception de Paris et, bien plus tard, de Marseille. Le décret de 1875 est le premier texte législatif qui organise les compagnies de sapeurs-pompiers.

A- La naissance des sapeurs-pompiers de Bournezeau

Entre 1905 et 1909, plusieurs incendies éclatent dans des landes à Bournezeau, provoqués par le passage du train.

C'est dans ce contexte que la municipalité décide le 30 mai 1909 de créer un corps des sapeurs-pompiers composé de 16 à 18 membres et chargé uniquement de combattre le feu, « *considérant qu'il est de toute utilité à Bournezeau* ». Une commission d'organisation se met en place. Elle est composée de 2 Conseillers municipaux : Jules Mallard et Emile Rouillon. Ce dernier, propriétaire à Bournezeau, sera incontestablement l'initiateur et le moteur de la création du corps.

Le 7 août 1909, 18 hommes font leur entrée officielle dans la compagnie des sapeurs-pompiers de Bournezeau avec à leur tête Emile Rouillon, nommé sous-lieutenant le 14 août.

Le centre de Bournezeau est le 41^{ème} créé en Vendée. Existait déjà autour de notre commune les centres de Sainte-Hermine, Chantonay et la Chaize-le-Vicomte.

Il est préconisé que les sapeurs-pompiers aient des professions en lien avec le bâtiment, le bois, le cuir, le métal et le tissu pour les aider dans les interventions et l'entretien du matériel.

Liste des premiers pompiers de Bournezeau, incorporés le 7 août 1909 :

- | | |
|--|--------------------------------|
| 1- ROUILLON Emile (propriétaire) | 13- GUILLÉ Louis (charron) |
| 2- LOUINEAU Daniel (maçon) | 14- BLAIN Eugène (charpentier) |
| 3- DAVID Auguste (tisserand) | 15- THOMELET Lucien (maçon) |
| 4- SAUSSEAU Sylvain (sellier) | 16- RENAUD Aristide (charron) |
| 5- NIORT Gabriel (Ferblantier) | 17- JAUD Jules (peintre) |
| 6- BEAUFOUR Abel (Forgeron) | 18- LOUINEAU Paul (maçon) |
| 7- GODREAU Eugène (charpentier) | |
| 8- PIFFETEAU Eugène (cultivateur) | |
| 9-BLANCHARD Narcisse (charpentier) | |
| 10- PANNETIER Joseph (menuisier) | |
| 11- DAVID René (tailleur d'habit) | |
| 12- VIGNERON Pierre (tailleur de pierre) | |

B- Les moyens d'alerte

Eugène Piffeteau est nommé "clairon" le 3 décembre 1909, c'est-à-dire qu'il a la charge, dès

l'incendie repéré, de sonner l'alarme au clairon pour rassembler ses collègues. Le fait d'habiter et de travailler dans le bourg de Bournezeau apparaît donc comme une nécessité.

L'utilisation du clairon se poursuit jusqu'en 1959. A la date du 5 avril de cette même année, Alphonse Chateverre, Conseiller municipal et lieutenant des pompiers de Bournezeau, propose l'achat d'une sirène « *dans le but de favoriser le rassemblement rapide des pompiers en cas de sinistre* ». Le maire est alors chargé de demander des devis et des subventions au département.



Les pompiers autour de Mr Joguet, Maire, devant l'église, en 1935

La première sirène est placée sur le toit de la salle des halles vers 1960. Une seconde sirène est fixée sur la caserne située place des Papillons dans les années 70. Dès lors elles fonctionnent simultanément. En cas de sinistre, un bouton placé sur la façade de la caserne donnant du côté de l'avenue du Moulin, permet aux victimes ou aux témoins d'un sinistre de sonner la sirène et ainsi alerter les pompiers. Selon le nombre de sonneries, le pompier sait le genre d'intervention qu'il a à effectuer : 2 coups pour un accident ; 3 coups pour un incendie. Cela a longtemps été le moyen d'alerter les pompiers d'un sinistre, en plus du numéro « 18 ». C'était la règle dans tous les centres de secours.

Ce système a fonctionné jusqu'à la fin des années 90. Cependant les sirènes ont continué à être utilisées jusqu'en mars 2005 pour les essais de si-

rène une fois par mois le vendredi midi et en cas de renfort. De nos jours, les pompiers sont avertis individuellement par des bips.

C- Les différents locaux

Le Conseil municipal approuve le 29 août 1909 un devis de 200 francs présenté par Auguste Rouillon, charpentier, pour la construction d'un local à l'intérieur de la salle des halles. La pompe à bras récemment acquise y est placée.

En 1936, la commune de Bournezeau fait l'acquisition de la propriété de Madame de La Brouste pour y délocaliser la mairie. Elle s'y trouve toujours aujourd'hui... Il est précisé dans la délibération du 16 août 1936 « *qu'il sera possible de loger le matériel d'incendie dans une dépendance de la nouvelle mairie* ». Le local situé dans la salle des halles est donc probablement abandonné à cette époque. Plusieurs témoignages confirment l'utilisation par les pompiers d'un local derrière la mairie pendant un temps qu'on ne peut déterminer.

Un autre bâtiment de 16 m² est utilisé pour le matériel à incendie. Il se situe dans la rue de l'ancienne mairie. (Photo ci-dessous)



Nous ignorons précisément à partir de quand il a été utilisé. Nous savons, en revanche, qu'il sera utilisé jusqu'à la construction de la véritable caserne en 1970.

Le projet initial de cette nouvelle construction remonte à février 1968. La commune envisage d'aménager un nouveau local dans l'ancienne propriété de Monsieur Gennet, située sur l'actuelle place des Papillons, et de vendre celui situé rue de l'ancienne mairie. Il ne sera finalement vendu qu'en avril 1971 à un particulier, pour la somme de 2 000 francs.

Le 17 août 1969, le maire relance le projet, « *considérant qu'il répond à un besoin réel et urgent, que la commune possède un bâtiment en état de ruines au lieu-dit "Parc du Docteur Gennet" dont l'emplacement est très convenable pour la construc-*

tion du local ». Le coût est estimé à 34 149 francs. L'architecte choisi est Singher de la Roche-sur-Yon. Le nom des entrepreneurs et le montant des devis sont établis : Remaud pour la maçonnerie (15 218 francs) ; Pillaud pour la charpente (9 779 francs) ; Bretaud pour la plomberie-zinguerie ((1 707 francs) ; Texier pour l'électricité (1 279 francs) ; Godet pour la menuiserie (4 800 francs) et Delavaud pour la serrurerie. Tous ces artisans sont domiciliés à Bournezeau.



La caserne des pompiers de 1970 à fin 2007

En avril 1970, les travaux sont achevés mais le dallage du garage de la moto-pompe et du camion est défectueux, d'où des frais supplémentaires. L'électricité ne semble pas entièrement installée puisque le Conseil municipal constate le 24 avril 1970, la nécessité d'installer un compteur électrique avec un branchement dans le local abritant le matériel d'incendie.

En 1988, la caserne a été agrandie en direction de la salle Pax avec la construction d'un garage pour 2 véhicules d'intervention.

L'ensemble des bâtiments a été abandonné en août 2007. Le nouveau centre, rue Sainte-Barbe, construit par le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours a été inauguré le 4 décembre 2007. La commune a donné le terrain de 3 127 m² évalué à 31 270 €.

D- Le matériel

Le 30 mai 1909, le Conseil municipal, en plus de la création du corps des sapeurs-pompiers de Bournezeau, décide de déboursier la somme de 1800 francs pour l'achat d'une pompe à incendie munie de ses accessoires. L'année précédente, une souscription avait été lancée pour un tel achat mais, *à priori*, les fonds récoltés n'avaient pas suffi.

Malgré ses 100 ans, elle est toujours en bon état de fonctionnement et se trouve exposée au centre de secours de Bournezeau.

Le 5 juin 1910, la somme de 90 francs est allouée par le préfet aux pompiers de Bournezeau.

Elle est utilisée pour l'achat et l'entretien du matériel d'incendie et surtout pour leur permettre de contracter une assurance et un livret sur le fonctionnement de la Société de Secours Mutuel des pompiers. Le premier président de cette société sera d'ailleurs Emile Rouillon.

En 1913, des dépenses sont réalisées pour la construction d'un avant-train qui doit être fixé à la pompe à incendie. Le coût des ces travaux, réalisés par Aristide Renaud, s'élèvent à 340 francs.



Photo Seguin

La moto-pompe de 1947 et la pompe à bras de 1909

Trois artisans ont participé au montage de l'avant-train : Chevalier, bourrelier de profession, Bénéteau et Renaud, charrons. Pour ce travail, la commune a déboursé un total de 369 francs en février 1915. Elle continuera à verser régulièrement aux pompiers des subventions aussi bien pour l'entretien que pour l'achat de matériel ou d'équipements. En août 1936, par exemple, le lieutenant des pompiers de Bournezeau signale la nécessité de changer 20 mètres de tuyau hors d'usage : 250 francs sont accordés. On peut encore citer l'achat d'un projecteur portatif en janvier 1955.

Le projet de l'acquisition d'une motopompe remonte au lendemain de la défaite de 1940. Du matériel contre l'incendie provenant de l'ancien ministère de l'armement est disponible. En janvier 1941, le maire expose que « le matériel actuellement en service étant d'un modèle très ancien, l'acquisition d'une motopompe présenterait un grand intérêt ». Le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à engager des pourparlers.

Il semble qu'ils n'aboutissent pas puisqu'il faut attendre le 21 septembre 1947 pour que le Conseil municipal relance le projet, « considérant que le matériel contre l'incendie est très ancien et ne permettrait pas de lutter efficacement contre les sinistres graves ». A l'unanimité, il décide de le chan-

ger pour une motopompe remorquable avec ses accessoires. Le coût s'élève à 448 734 francs. Elle est tractée par les véhicules de particuliers. Deux ans plus tard, un nouveau crédit est voté pour l'achat de 2 pompes. Pour une intervention plus efficace le matériel évolue. Ainsi, le 13 août 1961, l'achat de 20 mètres de tuyau à paroi lisse est décidé pour un montant de 300 nouveaux francs. A la fin de l'année 1966, « dans le but de sécurité publique, le Conseil décide de faire établir une arrivée d'eau pour première urgence incendie à la nouvelle salle (de cinéma), sise place du champ de foire aux cochons (salle Pax actuelle) ».

Le 15 octobre 1967, le Conseil décide l'achat, envisagé 1 mois plutôt, d'un véhicule tout-terrain de marque "Dodge" provenant des surplus américains de la Seconde Guerre.

La dépense doit être assurée par un don de 1000 francs et la vente du garage de la motopompe, situé rue de l'ancienne mairie. Ce dernier, nous l'avons dit, ne sera vendu qu'en avril 1971.

Le 25 février 1968, lors d'un nouveau conseil municipal, le projet d'achat du véhicule est relancé. Le maire insiste sur la nécessité de cet investissement car « depuis de nombreuses années les véhicules utilisés lors des incendies ne sont pas équipés pour cet usage, puisqu'ils appartiennent à des particuliers qui les prêtent bénévolement ». L'utilisation de véhicules privés perdure jusqu'en 1975 environ. Le véhicule de marque Dodge est équipé, peint et garanti un an. Le coût s'élève à 3 800 francs.

En février 1973, le Conseil décide l'achat de tuyaux et de raccords d'incendie que possédait le corps d'intervention des Pineaux-Saint-Ouen, récemment dissous.

Vers 1975, le centre de secours de Bournezeau acquiert une estafette équipée en ambulance pour le secours à personnes et un fourgon Citroën équipé pour l'incendie et tractant la motopompe.

Aujourd'hui les véhicules peuvent transporter plus d'hommes et contenir une plus grande capacité d'eau. En outre, nos sapeurs-pompiers possèdent des tronçonneuses, un groupe électrogène avec éclairage, une pompe d'épuisement (pour vider les caves), un aspirateur à eau, un VL0D (véhicule léger d'opération diverses, c'est-à-dire un utilitaire).

L'ensemble de ces véhicules et du matériel a été acquis par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) à partir de 1974. Nous y reviendrons lorsque nous évoquerons la départementalisation du service incendie de la Vendée.

E- L'habillement

Des fonds sont régulièrement débloqués pour l'habillement des sapeurs-pompiers. En février 1911, la commune reçoit 150 francs pour l'achat de casques. Plusieurs modèles vont se succéder. Ils possèdent aujourd'hui un casque modèle F1 qui permet une meilleure protection du visage.

Le 4 février 1912, la commune souhaite utiliser 200 francs accordés par le ministère de l'intérieur dans l'achat de l'habillement des sapeurs-pompiers.



L'ancienne tenue des pompiers (Coll. Guérin)

Le 8 février 1914, la somme de 140 francs est dépensée dans l'acquisition de pantalons. Quatre mois plus tard, des vestes de treillis pour la tenue de feu sont achetées.

Au lendemain de la guerre, le maire de Bournezeau reçoit une lettre du préfet datée du 13 février 1919, « relative à la cession aux communes, à titre remboursable, d'uniformes militaires rendus disponibles par suite de la démobilisation ». Le Conseil municipal « accepte l'offre du Département de la Guerre et demande 17 uniformes, d'artillerie si possible, pantalons et vestons pour remplacer les vêtements réquisitionnés ». Ce dernier point laisse à penser que les tenues des pompiers de Bournezeau ont été réquisitionnées pour l'effort de guerre. En effet, dès novembre 1914, les maires de Vendée avaient reçu l'ordre « de faire requérir immédiatement les effets de drap de grande et petite tenue des compagnies de sapeurs-pompiers (...) susceptibles d'être utilisés pour les besoins de l'armée. »

En 1922, la Maison Girault, couturier de Paris, propose de fournir à la commune de Bournezeau 16 uniformes complets de sapeurs-pompiers pour un prix de 1558,25 francs. Le Conseil accepte sous réserve de l'accord du préfet.

Il faut attendre 1942 pour retrouver un crédit de 850 francs affecté à l'équipement des pompiers. Le 29 octobre 1950 un constat s'impose : les vêtements des pompiers de Bournezeau sont en mauvais état et « il y aurait lieu de faire un effort pour les habiller convenablement ». La maison Rol-

land, couturier à Paris, propose pour la somme de 185 033 francs de fournir de nouvelles tenues complètes. Le Conseil municipal accepte l'offre.



Les pompiers et Mr Joguet, Maire, dans les années 1950

En octobre 1966, il décide d'ajouter un crédit supplémentaire de 1 500 francs pour permettre l'achat de vestes semi-cuir servant de protection aux sapeurs-pompiers lors des incendies. Le coût est de 90 francs pièce.

Quatre ans plus tard, le 20 juin 1970, le Conseil municipal constate un très mauvais état de l'ensemble de l'habillement : « Les tenues sont vieilles et usées. De plus elles ont servi à plusieurs titulaires chacune après ajustage, ce qui n'a pas toujours donné de très bons résultats ». Aussi le Conseil décide la confection de 6 tenues et l'achat de 50 mètres de tissu qui servira pour tous les vêtements. Le coût total s'élève à 3660 francs. Il s'agit sans doute de la confection des bleus de travail. Le képi est utilisé pour le secours aux victimes.

Depuis les années 90 jusqu'à aujourd'hui, les sapeurs-pompiers de Bournezeau sont équipés de la tenue Kermel, c'est-à-dire ignifugée, complétée par le casque F1.



Les pompiers et leurs épouses en vacances vers 1950

F- Le champ d'action des sapeurs-pompiers de Bournezeau

Le travail des sapeurs-pompiers évolue. Dans un premier temps, de 1909 à 1960 environ, leur seule priorité est d'éteindre les incendies. La commune se charge de la sécurité publique. Ainsi,

en janvier 1926, le maire souscrit un abonnement de 10 ans pour l'acquisition de 4 extincteurs qui seront placés à la gendarmerie.

Plus tard, le 13 mai 1951, « *le Conseil considérant qu'en cas d'accident sur la voie publique ou de transport de malades, la commune ne dispose d'aucun matériel adapté à cet usage, décide à l'unanimité d'acquiescer 2 brancards et vote un crédit de 10 000 francs.* » Ils sont placés également dans la gendarmerie. Comme les véhicules de secours aux blessés (les ambulances) n'existent pas encore, des particuliers prêtent leur véhicule.

Cette nouvelle mission de secours aux victimes va incomber aux sapeurs-pompiers dans les années 60 avec le développement de la circulation routière et donc des accidents.

Dans les années 70, leur formation s'accroît pour répondre aux exigences de leurs nouvelles missions. Des manœuvres sont organisées pour les entraîner et tester le matériel. Elles existaient probablement dès la création du corps des pompiers en 1909.

G- La départementalisation

La départementalisation du service incendie s'est faite en Vendée à partir de 1973. La municipalité avait donné un avis favorable à cette modification de statut en avril 1974. Un an plus tard, elle renouvelle son avis favorable mais refuse le rattachement du corps de première intervention au secteur de Sainte-Hermine. Son souhait est de rester lié au centre de secours de Chantonay.



Caserne des pompiers inaugurée en décembre 2007

La départementalisation se traduit par un transfert de la gestion des pompiers des communes au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours situé aux Oudairies à la Roche-sur-Yon).

H- Les sapeurs-pompiers de Bournezeau en 2009

Christophe Biteau est chef de centre à Bournezeau. Laissons-lui la parole :

« *Le chef de centre organise les gardes par équipe de bip pour monter des astreintes tous les jours de 19 h 00 à 7 h 00, les samedis, dimanches et jours fériés pendant 24 h. La semaine, dans la journée, les bips sonnent en appel général de 7 h 00 à 19 h 00 pour tous les sapeurs-pompiers de Bournezeau. L'entretien et le nettoyage des locaux et des véhicules sont effectués par tous les sapeurs-pompiers à chaque fin de garde hebdomadaire. Les tenues sont également nettoyées par eux. Tous les premiers dimanches du mois, une manœuvre obligatoire est organisée dans le cadre de la formation continue. La formation est très prenante mais importante dans le métier de sapeur-pompier. Des remises à niveau sont organisées régulièrement, ainsi que des formations de promotions de grades (pour devenir sous-officier, par exemple) afin de prendre des responsabilités dans les centres. Depuis le mois d'octobre 2007, le nouveau centre de secours permet de travailler dans des conditions optimales.*

Nous sommes actuellement 22 sapeurs-pompiers : 20 hommes et 2 femmes, pour une moyenne d'âge de 34 ans.

Une carrière de sapeur-pompier peut commencer à l'âge de 16 ans (14 ans pour les jeunes sapeurs-pompiers ou JSP) et doit durer au minimum 20 ans pour pouvoir bénéficier des droits à la retraite attribués par le SDIS.

Que se passe-t-il quand un individu appelle les pompiers ?

Le Centre de Traitement des Alertes (CTA) est situé aux Oudairies à la Roche-sur-Yon. Ainsi, dès qu'une personne compose le 18 ou le 112, l'appel est saisi par les opérateurs du CTA qui le transmettent vers le centre de secours concerné par un réseau d'alerte informatique. L'alerte est alors renvoyée sur le bip que possède chaque sapeur-pompier. Dès l'appel reçu, les sapeurs-pompiers se rendent à la caserne où ils se signalent informatiquement. Ils s'habillent en tenue de feu ou pour le secours à personne, montent dans les véhicules d'intervention et se rendent sur les lieux. Ce temps peut paraître très long pour les blessés ou les personnes qui donnent l'alerte mais il est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'opération. »

Rappelons la magnifique devise des sapeurs-pompiers bénévoles : « Courage et Dévouement ». Nous pourrions en rajouter un troisième qualificatif : abnégation.

Vincent Pérocheau

Liste des sapeurs-pompiers de Bournezeau (1909 - 2009)

	NOM	Prénom	Année d'entrée		NOM	Prénom	Année d'entrée		NOM	Prénom	Année d'entrée
1 à 18	Les 1 ^{ers} pompiers - voir page 13		1909	53	FRADIN	André	1950	90	BROCHARD	Joël	1983
19	MALLARD	François	1911	54	BLANCHARD	Guy	1951	91	GALIPAUD	Jean-Yves	1983
20	MONNEREAU	Fulgent	1912	55	SAVARY	Yvon	1951	92	VALEAU	Guy	1983
21	BLANCHARD	Benjamin	1912	56	THOMAS	Georges	1954	93	BRENAUD	Jean-Bernard	1984
22	REMAUD	Benjamin	1913	57	VALETTE	Georges	1955	94	BILLAUD	Michel	1984
23	JOUSSEAUME	Gustave	1919	58	BORDAGE	Roger	1955	95	NICOLEAU	Philippe	1985
24	GRIS	Emmanuel	1920	59	HERBRETEAU	Guy	1955	96	FLANDROIS*	Jean-Pierre	1986
25	MONNEREAU	Clément	1920	60	MARTINEAU	Denis	1955	97	GUICHARD	Alain	1986
26	GELLEREAU	Joseph	1920	61	CHARRIER	Clovis	1956	98	PAYNEAU	Gilbert	1989
27	CARTEAU	Adolphe	1922	62	LOISEAU	Auguste	1956	99	POIRAUDEAU	James	1989
28	GILLON	Albert	1925	63	SORIN	Marcel	1958	100	GUILBAUD*	Philippe	1989
29	REMAUD	Paul	1927	64	LOISEAU	René	1958	101	BITEAU	Christophe	1989
30	JAUD	Jules	1927	65	MADIER	Marceau	1959	102	JAUFFRY	Georges	1991
31	BLAIN	Eugène	1928	66	BOISSONNOT	René	1959	103	GUYAU	Stéphane	1991
32	LOUINEAU	Eugène	1929	67	GALIPAUD	Eloi	1959	104	ROBIN	Thierry	1991
33	GRIMAUD	René	1929	68	VALETTE	Joseph	1959	105	BILLAUD	Freddy	1995
34	PELON	Louis	1929	69	ALLAIN	Joseph	1959	106	BUSSONNIERE	Damien	1995
35	FREMONT	Eugène	1931	70	ROCHEREAU	Robert	1961	107	POISBLAUD	Olivier	1995
36	BOURGET	Louis	1931	71	MERCEREAU	Pierre	1961	108	BOSSARD**	Nicolas	1997
37	GILBERT	Constant	1932	72	VALLET	Eugène	1962	109	BRENAUD	Flavien	1999
38	GROSSIN	Sosthène	1932	73	MERCIER	Henri	1962	110	PERRIN	Yannis	1999
39	GUÉRIN	Eutrope	1933	74	BRETAUD	Eugène	1964	111	ALARD	Yannis	1999
40	AVRIL	Jules	1933	75	LEMOULLEC	Roger	1965	112	GUIBERT	Alex	1999
41	PUBERT	Léopold	1934	76	HERROUET	Jean	1966	113	SOULISSE	Gilles	2000
42	MINGUET	Louis	1934	77	PAYNEAU	Gilbert	1968	114	FAVRE	Bernard	2000
43	CHATEVERRE	Alphonse	1936	78	RENAUDIN	Louis	1969	115	GOINEAU	Olivier	2002
44	LAURENT	Aimé	1937	79	ROBERT	Maurice	1969	116	JAUFFRY*	Sandy	2001
45	DELAVAUD	Paul	1941	81	ARDOUIN	René	1970	117	MERCIER	Bertrand	2001
46	GILLON	Albert	1942	82	NAULEAU	Gilles	1971	118	MAUDET*	Matthieu	2002
47	REMAUD	Yves	1942	83	BROCHARD	Jean-Marie	1980	119	DAVIAU	Guillaume	2004
48	HERBRETEAU	Fernand	1943	84	CHARRIER	Jean-Michel	1980	120	NICOLLEAU	Mickael	2004
49	MAZOUÉ	André	1944	85	BOSSARD	Roland	1980	121	BOSSARD***	Lucie	2004
50	FILLON	Calixte	1946	86	PETE	Jean-Robert	1980	122	JAUFFRY	Charly	2005
51	FILLON	Gaston	1946	87	VALLET	Gilbert	1980	123	BORDAGE	Steven	2006
52	GODET	Henri	1948	88	HERBRETEAU	Joël	1982	124	MANDIN	Ludivine	2007
				89	KARMANN	Louis-Marie	1982	125	LEBOEUF**	Nicolas	2008

* Sapeur-pompier devenu professionnel.

** Sapeur-pompier devenu professionnel en activité sous contrat à Bournezeau.

*** Première femme sapeur-pompier à Bournezeau.

Liste des différents responsables ou chefs de Centre à Bournezeau

GRADE	NOM	Prénom	ANNEE	OBSERVATIONS
Lieutenant	ROUILLON	Emile	de 1909 à ?	
Sous-lieutenant	RENAUD	Aristide	?	Sapeur-pompier de 1909 à 1931
Sous-lieutenant	BLANCHARD	Narcisse	?	Sapeur-pompier de 1909 à 1943
Sous-lieutenant	JOUSSEAUME	Gustave Léon	?	Sapeur-pompier de 1919 à 1929
Lieutenant	REMAUD	Paul	?	Sapeur-pompier de 1927 à 1958
Lieutenant	CHATEVERRE	Alphonse	de 1958 à 1969	
Adjudant-chef	VALLET	Eugène	de 1969 à 1988	
Sergent-chef	VALLET	Gilbert	de 1988 à 1990	
Sergent-chef	BREMAUD	Jean-Bernard	de 1990 à 1999	
Adjudant-chef	BITEAU	Christophe	de 1999 à	en fonction en 2009

Nombre d'interventions des sapeurs-pompiers de Bournezeau (1999 - 2008)

1999 : 156*
2000 : 171
2001 : 157
2002 : 181
2003 : 165
2004 : 167
2005 : 221
2006 : 261
2007 : 191
2008 : 207
*dont 61 lors de la tempête de décembre

Sources :

- Délibérations du Conseil municipal de Bournezeau (1900 - 1980).
- Registre de matricules (liste des pompiers de Bournezeau).
- Témoignages des anciens et actuels sapeurs-pompiers de Bournezeau.
- Témoignage et éclairage de Christophe Biteau.
- Travail effectué par M^{lle} Amélie Martin du Conseil Général de la Vendée et spécialiste des sapeurs-pompiers du département. Son aide a été précieuse. Qu'elle en soit remerciée.

La fabrication du beurre à la ferme autrefois

Autrefois, tous ceux qui possédaient quelques hectares de terre ou qui en louaient avaient des vaches et vivaient de ce qu'elles fournissaient. Ils profitaient aussi des produits de leurs jardins et de leur basse-cour.

Néanmoins dans les borderies, petites fermes avec deux ou quatre vaches, les familles "vivotaient". Cependant l'alimentation était saine et au moyen d'une écrémeuse chacun faisait son beurre.

L'écrémeuse, qui avait pour fonction d'extraire la crème du lait entier, était toujours placée dans une petite pièce fraîche appelée laiterie et comme il fallait tourner la manivelle pendant un long moment, il n'y avait pas beaucoup d'amateurs.

Le pied de l'écrémeuse était fixé sur un banc de bois épais (madrier) de manière à empêcher l'appareil de bouger pendant le travail.

On versait le lait dans le bassin et tandis qu'on faisait tourner l'écrémeuse à la manivelle, la crème s'écoulait d'un côté dans une jatte en grès et le lait écrémé de l'autre côté.

Selon la richesse du lait en matière grasse, il fallait environ dix litres de lait pour faire une livre de beurre.

Ce travail d'écrémage se faisait de préférence lorsque le lait était frais, tout juste sorti du pis de la vache (environ à 37°) sinon il était nécessaire de le réchauffer un peu.



Une écrémeuse à manivelle et un moule à beurre

Après l'écrémage, les différentes pièces de l'écrémeuse étaient ensuite soigneusement lavées et séchées avant de servir à nouveau.

En général le lendemain de cette opération, on brassait cette crème avec une spatule en bois jusqu'à ce qu'elle épaississe et prenne la consistance du beurre. A ce moment-là, à mesure que l'on malaxait la motte, il en sortait du lait de beurre ou babeurre qu'on enlevait. Puis, on lavait cette motte à l'eau fraîche 3 ou 4 fois de suite. Enfin, après l'avoir salé, on mettait le beurre en moule.

Une petite astuce : Les fermières avaient l'habitude de tremper le moule et les spatules de bois dans de l'eau très chaude puis de les rincer à l'eau froide, cette opération ayant pour but d'empêcher le beurre de coller au moule.

Le moule était en bois travaillé et pouvait contenir, une fois bien tassé, une livre de beurre.



Moule d'une livre de beurre

Le moule existait aussi en demi-livre.

Quand il était bien pétri, ce beurre de ferme était délicieux et ceux qui le consommaient ne s'en privaient pas.

Comme l'Astra, Planta ou autre n'existaient pas encore, on remplissait des pots de grès avec du beurre un peu plus salé, de manière à ce qu'il se conserve et il servait à fricasser. Ces pots pouvaient contenir de 5 à 10 livres.

Dans nos villages, ceux qui n'avaient pas de vaches, avaient l'habitude de s'approvisionner en beurre chez des voisins fermiers. Ce beurre, en vente au détail, était enveloppé dans une belle feuille de chou, préalablement lavée, faute de papier sulfurisé. Il arrivait aussi que l'on payait les femmes qui allaient biner dans les champs en livres de beurre.

Quand l'électricité est arrivée, les écrémeuses électriques sont apparues. Puis les laiteries industrielles, où les agriculteurs livraient leur lait, ont fourni du beurre dans les magasins. Ce fut une économie de temps appréciée, car la main d'œuvre se faisait alors de plus en plus rare dans les fermes.

Annette Bossard

Les Bulletins Paroissiaux

Les bulletins paroissiaux sont apparus à la fin du XIX^{ème} et début XX^{ème} siècles, probablement à l'initiative des curés, pour présenter la vie paroissiale (fêtes, kermesses, pèlerinages...) et insister sur la morale chrétienne. A Bournezeau, le bulletin paroissial paraît seulement de 1912 à 1914. A Saint-Vincent-Puymaufrais, il paraît dès 1910 et s'arrête en 1917. Il renaît en 1941 jusqu'en 1950. Il y avait 12 numéros par an.

Ils sont également riches d'enseignements sur l'histoire locale comme le montrent les deux articles ci-dessous, extraits du bulletin paroissial de Bournezeau n° 8 de décembre 1912. Le premier est un fait divers un peu étrange et le second nous montre le souci de la population pour un meilleur cadre de vie :

GRAVE ACCIDENT

M. Berthomé, ancien notaire de la Roche-sur-Yon, étant venu assister sa pauvre vieille mère bien fatiguée et âgée de plus de 80 ans*, a failli lui-même trouver la mort à Bournezeau. Il est très malheureusement tombé, pendant la nuit, d'une fenêtre du 1er étage, on ne sait comment, et s'est cassé les deux poignets et une jambe, en même temps qu'il s'est fait plusieurs plaies à la tête. Très longtemps, au milieu de la nuit, il appela au secours, sans que les voisins, dans le premier sommeil, se soient bien rendu compte de ce qui se passait. Lorsqu'on releva le malheureux blessé il était couvert de sang. Transporté au plus tôt en automobile à la Roche-sur-Yon, après avoir reçu les premiers soins du Dr Bastard, il achève aujourd'hui de se guérir. Aucune complication grave n'est survenue, Dieu merci ! Le Ciel en soit béni ! on pouvait le craindre. A Mme Berthomé et aux siens, toutes nos condoléances respectueuses. A M. Berthomé, nos vœux de prompt et complet rétablissement.

* Elle est décédée le 24/11/1912

TRAVAUX A LA GRANDE PLACE

Au moment où paraîtra ce numéro, s'achèveront des travaux importants d'embellissement et d'assainissement réclamés depuis longtemps déjà par les besoins de la population. Nous en reparlerons plus tard, mais nous partageons dès maintenant la joie de tous les intéressés, rien de ce qui peut contribuer au bien, même matériel, de nos concitoyens ne nous laissant indifférent.

Vincent Pérocheau

Sources : - Consultation des recherches de René Giraudeau
- Site internet des Archives de Vendée (<http://archives.vendee.fr/>)

Nous recherchons des photos anciennes du Moulin de la Cave : Contactez-nous !

Vous pouvez retrouver les articles parus dans les numéros précédents sur Internet à l'adresse suivante : <http://histoire.bournezeau.free.fr> ... Faites-le savoir...et annotez le livre d'or

COMMISSION HISTOIRE de Bournezeau
Le comité de rédaction de la revue semestrielle "Au fil du temps"
Jean-Paul Billaud ; Vincent Pérocheau ; Henri Rousseau ; André Seguin.

Nous nous tenons à l'écoute de vos remarques et suggestions
sur le contenu de la revue "Au fil du temps".